

[Télécharger le circulaire](#)

La Foire au matériel agricole se tient toujours le premier dimanche de mai ; cette année le DIMANCHE 5 MAI. La foire se tient uniquement le DIMANCHE.

Elle est spécialisée dans la vente du matériel agricole neuf et d'occasion, et dans l'exposition de matériel de ferme et de productions artisanales à usage **uniquement agricole** sur les emplacements réservés à cet effet.

Votre demande d'inscription implique l'engagement de respecter ce point du règlement.

Même si vous êtes déjà un habitué de cette manifestation, nous vous rappelons qu'il est **indispensable de renouveler chaque année votre demande.**

1° - EXPOSITION DE MATÉRIEL AGRICOLE NEUF

Le nombre d'exposants est limité. Nous vous invitons à vous faire inscrire dans les meilleurs délais. **Nous**

essayerons, dans la mesure du possible, de vous réserver l'emplacement que vous avez occupé lors des années précédentes. Date limite d'inscription le **25 AVRIL.**

Les emplacements réservés au matériel neuf sont loués par mètre de façade au prix de 15 € le mètre.

SYNDICAT D'INITIATIVE www.sibaraqueville.fr

circulaire du COMITÉ D'ORGANISATION DE LA FOIRE DÉPARTEMENTALE DU MATÉRIEL AGRICOLE 12160 BARAQUEVILLE (Aveyron)

Les exposants de matériel neuf doivent adresser leur correspondance au **Syndicat d'Initiative (tél. 05 65 69 10 78 -**

télécopie 05 65 69 05 82). E-mail : sibaraqueville@wanadoo.fr

2° - MATÉRIEL AGRICOLE D'OCCASION

Ce matériel n'est pas exposé avec le matériel neuf. Les personnes qui désirent vendre du matériel d'occasion doivent fournir la liste des outils à vendre avant le **25 AVRIL** dernier délai. Il ne peut être retenu de surfaces déterminées. L'installation de ce matériel sera prévue selon les possibilités.

Il est rappelé que le matériel à vendre ne doit en aucun cas rester sur les véhicules de transport. Le droit de place sera perçu lors de la pose du matériel agricole

d'occasion. Tout matériel dont le droit de place n'aurait pas été acquitté sera déplacé par le Syndicat d'Initiative.

Pour la vente de matériel agricole d'occasion, adresser votre correspondance au **Syndicat d'Initiative (tél. 05 65 69 10 78 - télécopie 05 65 69 05 82)**. E-mail : **sibaraqueville@wanadoo.fr**

3° - ÉQUIPEMENT DE FERME

PRODUCTIONS ARTISANALES RÉGIONALES

Un emplacement peut être réservé à cette catégorie d'exposants qui sont regroupés sur une même place. La dimension de ces emplacements est de 5 sur 6 mètres, au prix de 55 €.

Il est rappelé que le matériel exposé doit être à vocation spécifiquement agricole.

La liste du matériel exposé doit être fournie au moment de l'inscription.

Inscriptions auprès du **Syndicat d'Initiative (tél. 05 65 69 10 78 - télécopie 05 65 69 05 82)**.

La mise en place ne peut s'effectuer qu'à partir du 2 MAI. Espérant vous lire par un prochain courrier,

IMPORTANT

Il est rappelé avec insistance que le règlement interdit toujours aux marchands de matériel agricole d'occasion d'afficher ou d'annoncer sur la place la liste de matériel agricole qu'ils n'ont pas amené et d'inviter d'éventuels acheteurs à se rendre sur d'autres lieux de vente.

Toute demande d'inscription constitue un engagement formel de respecter ce règlement.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

N.B. - Les exposants désirant un branchement E.D.F. sont priés d'en faire la demande au Comité d'organisation, sept jours avant la foire.

P.S. 1° Toutes les personnes qui participent à l'organisation de la Foire prêtent leur concours bénévolement : nous souhaiterions que vous les traitiez avec la courtoisie que mérite leur dévouement.

2° Le montant des droits de place peut être exigé lors de l'inscription.

3° Les dégâts que vous pourriez occasionner, soit sur l'emplacement qui vous sera attribué, soit lors de vos déplacements sur l'espace foire, sont sous votre entière responsabilité.